

Séance du mardi 15 avril 2025

Date de la convocation: 11/04/2025

Membres en
exercice : 14

Présents : 9

Votants: 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-cinq et le quinze avril l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,*

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Michèle MATHIEU,
Catherine PECHERY, Jacky PECHERY, Flavie
ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Thomas HOURLIER par Annick IENZER, Emilie
KONNERT par Olivier MAGUET

Excusés : Adeline BEAUFUMÉ, Richard DETHYRE, Barbara
LOUCHART

Absents:

VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX - (D 2025 025)

Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Le Maire propose de maintenir les taux existants pour toutes les taxes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,44 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,00 %
- taxe d'habitation : 19,42 %

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance
Annick IENZER



Le Maire
Olivier MAGUET





COMMUNE : 091 CHATEL-CENSOR
ARRONDISSEMENT : 89 AVALLON
FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'AVALLON

Dépôt Sous Préfecture AVALLON (Yonne)
Date de réception de l'AR: 28/03/2025 COM (1)
089-218900918-20250415-D_2025_025-DETAUX

FDL

2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	780 660	38,44	112,46	784 600	301 600	38,44	301 600
Taxe foncière non bâties (TFNB)	40 494	37,00	122,68	41 100	15 207	37,00	15 207
Taxe d'habitation (TH)	410 854	19,42	56,97	382 900	74 359	19,42	74 359
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	391 166
				Total	391 166		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	391 166 >>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	38,44		☐
Taxe foncière non bâties (TFNB)	391 166	37,00		
Taxe d'habitation (TH)	= 1.000 000	19,42		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			2 195	0	-67 327	-46 154	- 111 286

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	391 166	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	- 111 286	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	279 880
---	---------	--	-----------	--	---------

A AUXERRE

Le 18 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
DOMINIQUE GONTARD

Le 15/04/2025
Pour la Commune,

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



COMMUNE : 091 CHATEL-CENSOIR
ARRONDISSEMENT : 89 AVALLON
FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'AVALLON

Dépôt Sous Préfecture AVALLON (Yonne)
Date de réception de l'AR: 28/07/2025
089-218900918-20250415-D_2025_025-PAUX

FDL
2025

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS				2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLONES	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes			
a. Personnes de condition modeste		a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques			
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte		b. Par la loi		c. Centrales photovoltaïques		19 892	
c. Locaux industriels		Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques			
d. Logements sociaux et longue durée		a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques			
Taxe foncière non bâtie		b. Par la loi (terres agricoles)		f. Transformateurs électriques			
Taxe d'habitation :		c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques			
a. Dotations pour perte de THLV		Cotisation foncière des entreprises		h. Installations gazières et autres			
b. Mayotte		a. Par le conseil municipal		i. Taxe sur les pylônes			
Cotisation foncière des entreprises :		b. Par la loi		5. RÉFORMES FISCALES			
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire		3. BASES DE TAXE D'HABITATION		a. TVA prév. (compensation TH)		>>>	
b. Base minimum		a. Résidences secondaires et assimilées		b. TVA prév. (comp. CVAE)		0	
c. Locaux industriels		b. Logements vacants soumis à la THLV		c. Coefficient correcteur		0,847165	
d. Autres allocations		c. Bases dégrévées hors locaux vacants		d. Taux FB commune 2020		16,60	
		d. Bases dégrévées locaux vacants		e. Taux FB département 2020		21,84	
		e. Bases dégrévées majo THS					
6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX				6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE			
6.1. TAUX PLAFONDS				Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :			
Taxes		Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		de 2025		de 2024	
national 11		départemental 12		13		14	
39,74		46,04		115,10		2,64000	
51,08		47,73		127,70		5,02000	
23,88		23,36		59,70		2,73000	
>>>		>>>		>>>		>>>	
Taxe foncière bâtie (TFB)		Taxe foncière bâtie (TFB)		Taxe foncière bâtie (TFB)		Taxe foncière bâtie (TFB)	
51,08		47,73		127,70		5,02000	
23,88		23,36		59,70		2,73000	
>>>		>>>		>>>		>>>	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)		Cotisation foncière des entreprises (CFE)		Cotisation foncière des entreprises (CFE)		Cotisation foncière des entreprises (CFE)	
>>>		>>>		>>>		>>>	
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...				6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH			
a. ...la diminution sans lien a été appliquée		a. Tx moy. 75% départemental		Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique		24,67	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés		>>>					